

Le compte de résultat consolidé

Les produits d'exploitation de l'association augmentent de 461 327 € après une baisse de 522 870 € en 2016 et de 265 310 € en 2015.

Globalement l'activité avec les tiers augmente de 92 846 € passant ainsi de 806 567 € à 899 413 € en 2017.

- Le chiffre d'affaires de Persy-CAT d'un montant de 89 443 € progresse de 12 227 € soit + 15.83%. Pour mémoire le CA était de 77 215 € en 2016.
- Le chiffre d'affaires de l'Atelier de Novel augmente de 12.33% soit 758 235 € contre 675 019 € en 2016.
- Les frais de séjours augmentent de 394 458 € environ passant de 19 059 005 € à 19 453 463 € : cette augmentation est due essentiellement à l'incidence de reprises ou non des résultats antérieurs par l'ARS et le Conseil Départemental.
- Les autres produits de gestion courante qui incluent les aides contrats aidés, les remboursements d'indemnités journalières et les remboursements de formation sont en baisse de 42 193 € après une augmentation de 12 135 € en 2016 et une diminution de 170 034 € en 2015. Dans ces aides, il y a les aides aux postes ASP pour 292 755 € et le complément rémunération handicapés pour 909 185€.

Parallèlement à l'augmentation des produits d'exploitation, les charges d'exploitation de l'association quant à elles sont en baisse de 4,28 % soit 1 006 260 €. Leur montant total est de 22 503 063 € contre 23 509 323 € en 2016.

Les évolutions en grandes masses sont les suivantes :

- Les autres achats et charges externes baissent de 2.60 % dont -38% pour les charges de personnel extérieur
- Les impôts et taxes en baisse de 28.44 %, essentiellement due à la diminution de la taxe sur les salaires, impact du CITS.
- Les charges de personnels : - 215 677 soit - 2.06% soit salaires : - 1.78 % et charges sociales de - 0.28% ;
- Les amortissements et provisions diminuent de 333 967 €, notamment sur la provision pour risque, pour mémoire en 2016 une provision pour litige avait été provisionnée pour 318 176 €.

Les intérêts et charges financières s'élèvent à 167 503 € et sont liés à la construction de Pers-Jussy mais également aux travaux de réhabilitation de l'Institut Guillaume Belluard. Ces charges financières sont très partiellement compensées par des produits de placement à hauteur de 38 008 € soit un résultat financier de - 129 495 € contre - 155 076 € en 2016.

Le résultat exceptionnel est un excédent de 101 499 € contre 280 183 € en 2016. On retrouve ici les dons reçus qui sont en baisse de 59 176 € par rapport à 2016. Dans ce poste, nous retrouvons également les reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations qui viennent en atténuation des

amortissements et la reprise de la provision de 2012 relative aux frais engagés sur la 3^{ème} tranche de l'Institut dont les travaux sont suspendus et devenus sans objet.

Il en résulte **une perte d'exploitation de 448 200 €** contre une perte de 1 764 508 € en 2016.

Le bilan consolidé

A l'actif du bilan, il y a une diminution de l'actif immobilisé de 837 690 € en raison des amortissements pratiqués.

Le taux de vétusté des constructions est de 44 %. C'est le rapport entre le cumul des amortissements pratiqués pour les constructions et la valeur initiale des constructions.

Les investissements de l'exercice sont de 343 296 € financés à hauteur de 185 597 € par des nouveaux emprunts.

Les créances des usagers, après une diminution de 1 017 114 €, augmentent de 1 066 956 €. Les créances entre établissements sont payées régulièrement et la créance « Frais de séjour Haute Savoie » augmente de 764 755 €.

La trésorerie nette de l'association y compris les placements est de 3 210 184 € contre 5 947 306 € soit une baisse de 2 737 122 €.

Au passif, les subventions d'investissements et les provisions réglementées diminuent de 179 043 € en raison de leur reprise.

Le rapport entre l'endettement et les ressources stables de l'association est de 1. L'endettement est correct.

La provision pour départ en retraite augmente de 51 120 €.

Il y a une hausse du poste fournisseurs, incluant les montants dus entre établissements.

Les dettes fiscales et sociales correspondent aux dettes liées aux salaires (congrés payés, charges sociales) et à l'Etat (TVA). Elles sont en baisse de 9.78%, notamment le poste taxe sur les salaires. L'impact du Crédit impôt taxe sur les salaires conduit à un trop payé de taxe sur les salaires au 31/12/2017 de 277 131 €.

Conclusion

On peut noter une meilleure maîtrise des charges de personnel après le « dérapage » de 2016 : + 743 657 €, pour une baisse de 215 967 € en 2017.